



ARRETÉ DE CIRCULATION VIEILLE RUE
« Rue en Fête »

Le MAIRE d'HÉROUVILLE-EN-VEXIN,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977,

Considérant la demande adressée par les riverains de la Vieille Rue, à l'occasion de la journée « Rue en Fête » qui doit avoir lieu le **Samedi 23 mai 2026 à compter de 10h00 jusqu'au Dimanche 24 mai 2026 après-midi.**

Considérant que pour le bon déroulement de cette fête, il est nécessaire d'interdire momentanément l'accès à la Vieille Rue, du samedi 23 mai 2026 à 10 heures au dimanche 24 mai 2026 après-midi.

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'accès à la Vieille Rue est interdit du samedi 23 mai 2026 à 10 heures au dimanche 24 mai 2026 après-midi.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la rue.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbal et poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le chef de brigade de gendarmerie d'Auvers sur Oise,

Hérouville-en-Vexin, le 11 mai 2026

 **Le Maire,**
Eric BAERT